

PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) DES VOIES COMMUNAUTAIRES DE BOURGES PLUS

Cartes de bruit et PPBE : la démarche

Le contexte réglementaire :

- ♦ La directive européenne 2002/49/CE impose aux autorités compétentes l'adoption de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).
- ♦ Ces plans font suite à la réalisation des cartes de bruit stratégiques, établies par le Préfet du département, qui permettent d'évaluer l'exposition au bruit des populations et des établissements d'enseignement et de santé.

Qu'est-ce qu'un PPBE ?

C'est un document visant à optimiser sur un plan technique, stratégique et économique les actions à engager afin d'améliorer les situations sonores critiques liées au trafic routier et préserver les endroits remarquables par leur qualité sonore.

Qui l'établit ?

La Communauté d'Agglomération Bourges Plus a la responsabilité d'élaborer son PPBE, pour l'ensemble des voies communautaires écoulant plus de 8200 véhicules par jour, soit environ 5,6 km.

Le diagnostic de la situation sonore

Une étude acoustique fine a été réalisée afin de fiabiliser le diagnostic établi dans un premier temps par le biais des cartes de bruit stratégiques. Une **campagne de mesures de bruit** a été menée permettant de recaler un **modèle acoustique**, à partir duquel les bâtiments en situation critique (appelés **Points Noirs du Bruit**) sont identifiés.

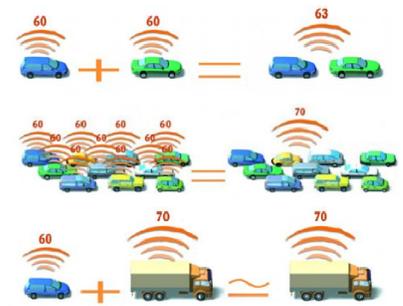
En fonction de ces résultats, des **zones à enjeux** ont été définies et des priorités de traitement ont été définies.



Quelques généralités sur le bruit

Le **bruit** est un mélange confus de sons produits par une ou plusieurs sources sonores qui provoquent des vibrations de l'air. Celles-ci se propagent jusqu'à notre oreille, entraînant une sensation auditive **plus ou moins gênante**. Si la perception du bruit est subjective, ses effets sur la qualité de vie et les risques sur la santé sont objectifs.

L'unité de quantification des niveaux sonores est le **décibel dB(A)**. Son arithmétique est particulière :



Objectifs du PPBE

- ♦ Prendre en compte le bruit dans les documents d'orientation (aménagement du territoire, transports-mobilité, agenda 21...)
- ♦ Entretien et moderniser le réseau routier
- ♦ Développer des modes de déplacement alternatifs à l'usage de la voiture individuelle
- ♦ Prendre en compte le bruit dans les projets pilotés par Bourges Plus

Les actions en cours et déjà réalisées



Evolution de l'offre de transports en commun par AggloBus



Installation de vélostations (Bourges Plus)



Intégration de la lutte contre les nuisances sonores dans l'Agenda 21 (Bourges Plus)



Remplacement du parc de camions chargés de la collecte des déchets par du matériel neuf euro 5 moins bruyant (Bourges Plus)

Les actions inscrites au PPBE pour les 5 prochaines années



Adoption et mise en œuvre du plan vélo intercommunal par Bourges Plus



Privilégier les véhicules électriques ou hybrides pour le parc automobile de Bourges Plus



Partenariat financier et technique avec le SDE 18 pour le déploiement des bornes électriques à partir de 2016



Réflexion pour coupler les travaux de rénovation énergétique avec des objectifs de performance acoustique

Retrouvez le projet de PPBE complet en téléchargement à l'adresse suivante :

<https://www.agglo-bourgesplus.fr>

Et donnez votre avis du **10 octobre** au **12 décembre 2016** !